



Primeo Energie France

OFFRE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

MAS DELAFEUILLADE

TRANSMISE LE 14/12/2023

**VALABLE JUSQU'AU 14/12/2023
À 16h15**

VOTRE SOCIETE

SIRET	Code NAF	Adresse de facturation	Interlocuteur
82149240200010	5610A	220 RUE DU CAPITAINE PIERRE PONTAL 34000 MONTPELLIER	MAX BONON 0677182969 - max@mandohospitality.com

VOTRE SITE DE CONSOMMATION

Référence Acheminement Electricité (RAE)	Adresse de consommation	Consommation annuelle en MWh ¹
50025724287727	264 RUE DU CAPITAINE PIERRE PONTAL 34000 MONTPELLIER	78,195

PUISSANCES SOUSCRITES ²

RAE	Type de TURPE ³	Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
50025724287727	BT CU		72	72	72	72

Les puissances souscrites et Formules Tarifaires D'acheminement (FTA) sont données à titre indicatif. Le changement de fournisseur sera réalisé à iso puissances et iso FTA conformément aux informations à disposition au sein du SI du Gestionnaire de réseaux, sauf pour les Calendriers Fournisseurs et FTA Pointes Mobiles qui n'auraient pas fait l'objet d'un accord préalable dans le contrat. Pour toutes modifications de puissances souscrites ou de FTA, le Client devra faire une nouvelle demande au Service Client de Primeo Energie après la date de début de contrat.

Prix de l'énergie fixe en €/MWh ⁴

RAE	Période de fourniture	Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
50025724287727	01/02/2024 31/12/2024	0	188,26	138,8	135,02	113,59
	01/01/2025 31/12/2025	0	188,26	138,8	135,02	113,59
	01/01/2026 31/01/2026	0	188,26	138,8	135,02	113,59

¹ Sur la base des informations transmises à Primeo Energie

² Puissance souscrite en kVA si basse tension, sinon en kW.

³ Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité

⁴ Le prix de l'énergie s'entend hors toutes taxes (CTA, TCCFE, TDCFE, Accise sur l'électricité - anciennement CSPE ou TICFE et TVA) hors coût d'acheminement, hors coût de capacité, hors coût de CEE et hors coût de soutirage physique RTE Coeff c (à ce jour 0 euro/MWh). Tous ces coûts et taxes sont refacturés à l'euro près en toute transparence sur votre facture par Primeo Energie.

COUT DE CAPACITE fixe EN €/MWH

Sur la base des articles L 335-1 à L335-8 du code de l'énergie et le décret n°2012-1405 du 14 décembre 2012, les prix de vente de chaque site seront majorés du coût de la capacité en €/MWh selon la formule suivante :

$$\text{Coût de capacité année N} = \text{Obligation de Capacité année N} \times \text{Prix de Capacité année N}$$

Avec :

- Obligation de Capacité année N : le coefficient de capacité exprimé en kW/MWh, déterminé par année de livraison N incluant le coefficient de sécurité qui s'applique pour l'année de livraison N et le droit d'ARENH
- Prix de Capacité année N : le prix de la capacité exprimé en €/kW pour l'année de livraison N, défini comme le prix de la dernière enchère organisée sur les plateformes d'échanges avant le 31 décembre N-1 + 0,1 €/kW.

RAE	Période de fourniture	Obligation de Capacité (kW/MWh)
50025724287727	01/02/2024 31/12/2024	0,231
	01/01/2025 31/12/2025	0,207
	01/01/2026 31/01/2026	2,0112

Le Coût de Capacité année N fera l'objet d'une facturation mensuelle. Il sera multiplié par le volume réel du mois. Une ligne spécifique "Contribution Obligation Capacité" apparaîtra sur la facture de chaque Site. Primeo Energie se réserve le droit, en cas d'évolution réglementaire concernant le mécanisme de capacité, de modifier l'application de cette clause en fonction des nouvelles dispositions en vigueur

CEE EN €/MWH		
RAE	Période de fourniture	Prix de vente en €/MWh
50025724287727	Du 01/02/2024 au 31/01/2026	7,03

Sous réserve de non-modification des coefficients et de la réglementation liées aux CEE durant la période contractuelle. Le calcul du coût des CEE est précisé dans nos Conditions Générales de Vente.



ENERGIE RENOUVELABLE

ENERGIE VERTE

Misez sur les **énergies renouvelables** !



Nos offres d'électricité sont également **100 % renouvelable et traçable**, d'origine européenne, française ou directement issue de notre parc de production d'énergie verte.

Le groupe Primeo Energie est une **coopérative**, nous n'appartenons pas à nos actionnaires. Nous sommes guidés par les valeurs du groupe et non polarisé par le profit. Nous souhaitons être une **entreprise durable**, c'est pourquoi nous avons décidé de réinvestir nos bénéfices dans nos installations d'énergie renouvelable.

Soucieux de l'image que vous souhaitez donner sur votre **engagement écologique**, nous vous accompagnons afin de communiquer sur votre engagement pour les énergies renouvelables auprès de vos clients et fournisseurs. S'inscrire dans une **démarche RSE**, c'est montrer l'attachement de votre entreprise à des valeurs sociétales et environnementales.

- ☐ **Oui, je souhaite une offre 100 % renouvelable d'origine européenne** pour 10,0 €/MWh de plus par mois (cochez la case correspondante).
- ☐ **Oui, je souhaite une offre 100 % renouvelable d'origine française** pour 12,0 €/MWh de plus par mois (cochez la case correspondante).



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

MODALITES DE FACTURATION

Les factures sont envoyées par mail à la personne en charge de la facturation. La consommation est facturée mensuellement à terme échu sur la base des données de consommation transmises par l'opérateur de réseau.

Vous vous engagez à payer les factures mensuelles par prélèvement automatique à 15 jours date de facture.

Email d'envoi
des factures | max@mandohospitality.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les CGV font partie intégrante de cette offre et en sont indissociables. L'offre sera intégrée en tant que Conditions Particulières aux CGV.

Etant préalablement rappelé que les termes de cette offre s'entendent tels qu'ils sont définis dans les Conditions Générales de Vente, que les présentes Conditions Particulières de Vente prévalent en cas de contradiction avec les Conditions Générales de Vente et que toute modification des présentes Conditions Particulières de Vente nécessite un accord préalable et écrit entre les Parties.

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Je confirme par la présente accepter sans réserve les conditions de cette offre relative à la fourniture en électricité par Primeo Energie France SAS, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 2 857 143 €, domiciliée au 8, Place Boulnois 75017 Paris, enregistrée au Registre du Commerce de Paris sous le n° 808 283 345, et accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente Primeo Energie et les conditions générales du gestionnaire de Réseau Enedis qui sont disponibles sur le site internet de Primeo Energie ou envoyées sur simple demande. Je m'engage par ailleurs à envoyer le mandat SEPA ci-joint complété et signé avec le RIB de la société.

J'ai vérifié et je reconnais que les caractéristiques techniques d'électricité décrites ci-dessus sont exactes et correspondent à mes besoins.

J'ai bien noté que ceci est un contrat qui m'engage à compter de mon accord.

Primeo Energie pourra utiliser le nom du client à titre de référence dans sa documentation commerciale et marketing. En cas de refus du client, ce dernier pourra cocher la case ci-après : ☐

Fait à Paris, le 14/12/2023

Pour Primeo Energie

Benoit DOIN,
Directeur Général

PRIMEO ENERGIE FRANCE
SAS au capital de 2.857.143 €
8, place Boulnois
75017 Paris
SIRET 808 283 345 00045

Fait le 14/12/2023

Pour MAS DELAFEUILLADE

MAX BONON

AUTORISATION DE COLLECTE DE DONNEES

Dans le cadre de ses services et afin de permettre leur exécution et amélioration, Primeo Energie France et ses filiales effectuent une collecte de données à caractère personnel du Client et informations à caractère commercialement sensible. Elle est consentie à compter de la date de signature du présent contrat et valable sur toute la période contractuelle de fourniture d'électricité couverte par le contrat conclu entre le Client et le Fournisseur.

Par la signature de ce contrat, le Client autorise expressément la société, Primeo Energie France et ses filiales ainsi qu'à ses sous-traitants dont la liste est disponible sur simple demande à relation.client@primeo-energie.fr, à accéder, via le Système de Gestion des Echanges du GRD ou sur simple demande au GRD, aux données suivantes :

- Données contractuelles ;
- Données de consommation et de production et courbes de charge passées et à venir ;
- Données de facturation (données de consommation transmises au fournisseur d'énergie pour la facturation).

Les données collectées ont pour vocation à donner au Client une information la plus précise possible sur l'utilisation de son électricité et à lui restituer une analyse comparative de l'état de sa consommation la plus pertinente possible.

La présente autorisation ne peut être cédée, les données ainsi collectées sont accessibles uniquement à Primeo Energie France et ses filiales ainsi qu'à ses partenaires qui sont responsables de leur traitement. Elle est consentie à compter de la date de signature du présent contrat et valable sur toute la période contractuelle de fourniture d'électricité couverte par le contrat conclu entre le Client et le Fournisseur.

Le Client accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par Primeo Energie France et ses filiales ainsi que par ses partenaires à des fins de gestion et de traçabilité de façon anonymisée.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données et d'un droit d'opposition au traitement de ses données. Le Client dispose du droit de solliciter une limitation du traitement et la portabilité des données qu'il a lui-même mis à la disposition du responsable de traitement. Le Client exerce ces droits en s'adressant à relation.client@primeo-energie.fr, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de son justificatif d'identité.

MAX BONON

14/12/2023

Mandat de prélèvement SEPA Primeo Energie France

MAS DELAFEUILLADE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Primeo Energie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Primeo Energie.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEBITEUR

Votre Prénom et Nom : MAX BONON
Raison sociale : MAS DELAFEUILLADE
Siret : 82149240200010
Adresse : 220 RUE DU CAPITAINE PIERRE PONTAL
34000 MONTPELLIER

Païement récurrent ☒
IBAN *: FR76 3000 3035 5400 0200 1149 856
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC *: SOGEFRPP
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Date : 14/12/2023

Pour MAS DELAFEUILLADE

MAX BONON

INFORMATIONS CONCERNANT LE CREANCIER

Nom du créancier : Primeo Energie France

8 place Boulnois,
75017 PARIS

Identifiant Créancier SEPA : FR 02ZZZ80A2FC

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

